



République Française – Département de Vaucluse – Arrondissement d'Avignon
MAIRIE DE CABRIERES D'AVIGNON
Commune membre de la Communauté de Communes Luberon Monts de Vaucluse

**Arrêté portant autorisation de voirie et de circulation
2024-004 VOIP
Food-Truck « Le ravito de Gillou »**

Le Maire de la commune de Cabrières d'Avignon,

Vu le C.G.C.T.

Vu la demande en date du 20 février 2024 de la société **Le ravito de Gillou** : Vente de plats cuisinés.

ARRETE

Article 1 – à compter du 18 avril 2024 jusqu'au 30 décembre 2024, la société « **Le ravito de Gillou** » est autorisée à stationner sur l'emplacement désigné de la commune « Rue des Ecoles les dimanches et parking du Collège les mercredis toute la journée, Salle des Fêtes les lundis et vendredis soir » afin de procéder à la vente de plats cuisinés.

Article 2 – le positionnement de devra en aucun cas bloquer la circulation.

Adresse : **Le ravito de Gillou**
36 Chemin des Grillons
Téléphone : 06 08 65 56 16

Article 3 - Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sise 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09.

Article 4 - Madame la secrétaire de mairie, Monsieur le commandant de gendarmerie, « **Le ravito de Gillou** », le Garde Champêtre de la commune sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur. Notification sera faite à l'intéressé.

Affiché le...**18.04.2024**...

Fait à Cabrières d'Avignon 18 avril 2024
Le Maire
Delphine Cresp

